

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2699

AMENDEMENT

présenté par

M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel, M. Tryzna, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup et
M. Le Fur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 77 SEXIES, insérer l'article suivant:

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--